



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS ARRÊTÉ MUNICIPAL DE VOIRIE Réf. : ST/25-109

**Le Maire de BOURG-LA-REINE ;**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;**

**Vu le Code de la Route ;**

**Vu le Code de la Voirie Routière ;**

**Vu le Code Pénal ;**

**Vu l'arrêté municipal du 18 septembre 2019 modifié et ses annexes instaurant la réglementation générale de circulation et de stationnement dans les différentes voies de Bourg-la-Reine ;**

**Vu le règlement de voirie communal approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2020 ;**

**Vu la Décision Municipale en date du 22 novembre 2024, fixant le montant des droits de voirie applicables à Bourg-la-Reine à compter du 1er janvier 2025 ;**

**Vu l'arrêté municipal n° ST/25-093 en date du 3 avril 2025 réglementant provisoirement la circulation et le stationnement entre le 27 et 29 rue de la Bièvre, en raison de travaux d'extension d'un réseau de caméra de surveillance du 21 avril au 9 mai 2025 ;**

**Vu la demande de prorogation de l'arrêté n° ST/25-093 formulée par l'entreprise SOGETREL en date du 17 avril 2025 ;**

**Considérant que les travaux d'extension d'un réseau de caméra de surveillance entre le 27 et 29 rue de la Bièvre à Bourg-la-Reine doivent se prolonger et qu'il convient par conséquent de proroger l'arrêté n° ST/25-093 jusqu'au 23 mai 2025 ;**

**Sur proposition des Services Techniques de la ville de Bourg-la-Reine ;**

### **A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup> : Les entreprises désignées ci-dessous sont autorisées à occuper le domaine public pour entreprendre les travaux suivants :**

| Coordonnées des entreprises liées aux travaux     |                                                 |
|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| SOGETREL<br>35 boulevard Courcerin – 77185 Lognes |                                                 |
| Descriptif des travaux :                          | Extension d'un réseau de caméra de surveillance |
| Adresse des travaux :                             | Entre le 27 et 29 rue de la Bièvre              |

### **Article 2 : Conditions de circulation et de stationnement**

**L'arrêté municipal n° ST/25-093 en date du 3 avril 2025 est prorogé jusqu'au 23 mai 2025, dans les mêmes conditions et sous les mêmes réserves.**

### **Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :**

- Commissariat d'Antony, 50 avenue Gallieni 92160 Antony ;
- Monsieur le Capitaine, Commandant de la 21<sup>ème</sup> Compagnie d'Incendie de Clamart, 287 avenue du Général de Gaulle 92140 Clamart ;
- Centre de Secours de Bourg-la-Reine ;
- La Police Municipale de Bourg-la-Reine ;
- Comité AVH-Sud 92 – 2 rue des Écoles 92330 Sceaux ;
- Responsable de centre EFFIA, 66 boulevard du Maréchal Joffre 92340 Bourg-la-Reine ;
- VS-GP, 28, rue de la Redoute 92 260 Fontenay-aux-Roses ;
- Entreprise(s) pétitionnaire(e) citées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté ;

**Bourg-la-Reine, le 18 avril 2025**

Pour ampliation,  
Pour le Maire

Isabelle SPIERS

Maire Adjointe déléguée à l'Aménagement urbain et au cadre de vie.

Le Maire,  
Signé : Patrick DONATH

